

Hornet Abrasive (TM)

Mohawk Garnet Inc.

Chemwatch: 48-5955
Version Num: 5.1.1.1

Code d'alerte du risque: 2
Date de revision: 13/04/2015
Date d'impression: 13/04/2015
date initiale: Pas Disponible
S.GHS.CAN.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom du produit	Hornet Abrasive (TM)
Synonymes	Pas Disponible
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisation telle que définie par le fournisseur.
--	---

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	Mohawk Garnet Inc.
Adresse	808 Highway 17 East Wahnapiatae P0M 3C0 ON Canada
Téléphone	+1 705 694 5783
Fax	+1 705 694 5575
Site Internet	mohawkgarnet.com
Courriel	info@mohawkgarnet.com

Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	Pas Disponible
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+1 705 626 1440 (24 hours)
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange



SYMBOLES SIMDUT CANADIENNES

Classification de SGH	Sans Objet
-----------------------	------------

Éléments d'étiquetage

Éléments pour étiquette GHS	Sans Objet
-----------------------------	------------

MENTION D'AVERTISSEMENT **SANS OBJET**

Déclaration(s) sur les risques

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Réponse

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Élimination

Sans Objet

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

Numéro CAS	%[poids]	Nom
12178-42-6	30-60	hornblende
12178-41-5	30-60	garnet natural
12001-26-2	<3	Mica
14808-60-7	<1	quartz- (SiO2)

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Contact des yeux	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <p>Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire.</p> <p>S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.</p> <p>Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical.</p> <p>Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.</p>
Contact avec la peau	<p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <p>Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.</p> <p>Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible).</p> <p>Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.</p>
Inhalation	<p>Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais.</p> <p>Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer.</p> <p>Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins.</p> <p>Si la respiration est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire.</p> <p>Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.</p>
Ingestion	<p>Si avalé, NE PAS faire vomir.</p> <p>Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le côté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration.</p> <p>Suivre le patient avec attention.</p> <p>Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente.</p> <p>Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber.</p> <p>Rechercher un avis médical.</p>

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

Pour des expositions aiguës ou répétées de courte durée au fer et à ses dérivés:

Toujours traiter les symptômes plutôt que l'historique.

En général, toutefois, les doses toxiques excèdent 20 mg/kg de produit ingéré (comme du fer élémentaire) avec des doses mortelles excédant 180 mg/kg.

Le contrôle du fer présent dépend de la variation de l'absorption plutôt que de l'excrétion. L'absorption apparaît via l'aspiration, l'ingestion et des brûlures de la peau.

Un dommage hépatique peut progresser vers une défaillance avec une hypoprothrombinémie et une hypoglycémie. Un syndrome hépatorénale peut survenir.

Une intoxication au fer peut également résulter dans une diminution des sorites cardiaques et une augmentation des demandes cardiaques, se qui conduit à une hypotension.

Le sérum de fer doit être analysé chez les patients symptomatiques. Des niveaux de sérum (2-4 heures après l'ingestion) supérieurs à 100 ug/dL indiquent un empoisonnement avec des niveaux, supérieurs à 350 ug/dL, potentiellement graves. Un vomissement ou un lavage (pour les patients obnubilés sans réflexe laryngé) sont les moyens habituels de décontamination.

Du charbon activé est inefficace sur le fer lié.

Un purgatif (utilisant du sulfate de sodium ou du sulfate de magnésium) peut uniquement être utilisé si le patient a déjà une diarrhée.

La déféroxamine est un chélateur spécifique pour le fer ferrique (3+) et est de nos jours un antidote de choix. Il doit être administré de manière parentale.

[Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology]

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

	<p>Il n'y a pas de restrictions pour le type d'extincteur à utiliser.</p> <p>Utiliser un média d'extinction adapté pour la zone concernée.</p>
--	--

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Non connu.
-------------------------------	------------

Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	<p>Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque.</p> <p>Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu.</p>
Risque D'Incendie/Explosion	<p>Non combustible.</p> <p>Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur mais des récipients peuvent brûler.</p>

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eclaboussures Mineures	<p>Retirer les sources d'allumage.</p> <p>Nettoyer les éclaboussures immédiatement.</p> <p>Éviter les contacts avec les yeux et la peau.</p> <p>Contrôler les contacts des individus en utilisant un équipement de protection.</p> <p>Utiliser les procédures de nettoyage à sec et éviter de générer de la poussière.</p> <p>Disposer dans un container étiqueté pour le traitement.</p>
-------------------------------	---

Eclaboussures Majeures	<p>Risque modéré.</p> <p>ATTENTION: Avertir le personnel dans la zone. Alerter les Services d'urgences et leur indiquer la nature et le lieu du risque. Vérifier les contacts personnels en portant des équipements de protection. Prévenir, par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et les cours d'eau. Récupérer autant de produit que possible.</p> <p>SI SEC: Utiliser les procédures de nettoyage à sec et éviter e générer de la poussière. Collecter les résidus et les placer dans des sacs en plastique fermés ou autres containers pour un traitement. SI MOUILLE: Aspirer/pelleter et placer dans des containers étiquetés pour un traitement.</p> <p>TOUJOURS: Laver la zone avec une grande quantité d'eau et prévenir les écoulements d'entrer dans les drains.</p>
	Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS..

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	<p>Éviter tout contact personnel, inhalation incluse. Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition. Utiliser dans un lieu bien ventilé. Prévenir une concentration dans les trous et les creux. NE PAS entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée. NE PAS permettre un contact du produit avec le corps, la nourriture ou des ustensiles de cuisine. Éviter un contact avec un matériel incompatible. Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer. Conserver les containers fermés de manière sûre s'ils sont non utilisés. Éviter les dommages physiques des containers.</p>
Autres Données	Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	Container polyéthylène ou polypropylène. Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.
Incompatibilité de Stockage	ATTENTION: Éviter ou contrôler une réaction avec les peroxydes. Tous <i>les peroxydes de métaux de transition</i> devraient être considérés comme des explosifs potentiels.

INCOMPATIBILITÉS DU MATÉRIEL D'EMBALLAGE

Pas Disponible

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS


Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	garnet naturel	Manganese and compounds (as Mn)	5 mg/m3 / --- ppm	--- mg/m3 / --- ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	garnet naturel	Manganese and inorganic compounds, (as Mn)	0.2 mg/m3	0.6 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	garnet naturel	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified: Inhalable fraction++ / Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified: Respirable fraction++	10 mg/m3 / 3 mg/m3	20 mg/m3 / 6 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	garnet naturel	Manganèse et composés du manganèse (en Mn)	Pas Disponible	Pas Disponible	5 mg/m3	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	garnet naturel	Fumées de soudage (particules totales)	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	garnet naturel	Manganese - Elemental & inorganic cmpds (as Mn)	0.2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: central nervous system impairment
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	garnet naturel	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) [NOS] Inhalable particles / Particles (Insoluble or Poorly Soluble) [NOS] Respirable particles	10 mg/m3 / 3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	See Appendix B current TLV/BEI Book
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	garnet naturel	(Manganese and inorganic compounds, as Mn)	0.2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: CNS impair
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	garnet naturel	Particles (insoluble or poorly soluble) not otherwise specified	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	See Appendix B
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	garnet naturel	Manganese, elemental & inorganic compounds, as Mn	0.2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	garnet naturel	Particulate Not Otherwise Regulated - Total / Particulate Not Otherwise Regulated - Respirable	10 mg/m ³ / 3 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	garnet naturel	Manganese - Elemental & inorganic compounds, as Mn	0.2 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	garnet naturel	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Classified (PNOC)	10 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible	(N) - the 8-hour TWA listed in the Table is for the total dust. The substance also has an 8-hour TWA of 3 mg/m ³ for the respirable fraction.
Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle	garnet naturel	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS)	10, 3 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	garnet naturel	Manganèse (exprimée en Mn) Poussières et composés	5 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	garnet naturel	Poussières non-classifiées autrement (PNCA) / Poussières nuisibles	10 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible	Pt, note 1 / Voir Poussières non-classifiées autrement
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	Mica	Mica (respirable fraction++)	3 mg/m ³	6 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	Mica	Mica	3 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: pneumoconiosis
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	Mica	Mica	3 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Pneumoconiosis
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	Mica	Mica Respirable	3 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	Mica	Mica, Respirable	3 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	Mica	Mica	3 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible	Pr, note 1
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	quartz- (SiO ₂)	Silica - Crystalline# : Quartz (respirable fraction++)	0.05 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible	T20
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - substances chimiques désignés	quartz- (SiO ₂)	Silica crystalline (respirable size)	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	quartz- (SiO ₂)	Silice - Quartz (Masse inhalable) / Silice - Quartz (Masse totale)	0,1 mg/m ³ / 0,3 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	quartz- (SiO ₂)	Silica, Crystalline - Quartz	0.025 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: pulmonary fibrosis; lung cancer
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	quartz- (SiO ₂)	Silica, crystalline - α-quartz and cristobalite	0.025 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Pulm fibrosis; lung cancer
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	quartz- (SiO ₂)	Silica-Crystalline, Respirable particulate - Quartz	0.025 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	quartz- (SiO ₂)	Silica, Crystalline - alpha quartz and Cristobalite, Respirable	0.025 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle	quartz- (SiO ₂)	*Silica, Crystalline - Quartz/Tripoli	0.10 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	quartz- (SiO ₂)	Quartz / Silice cristalline, quartz	0,1 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible	Voir Silice cristalline / Pr,C2,EM

LIMITES D'URGENCE

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
garnet naturel	Particulate material (PNOS)	30 mg/m ³	330 mg/m ³	2000 mg/m ³
Mica	Mica; (mica silicates)	9 mg/m ³	99 mg/m ³	590 mg/m ³
quartz- (SiO ₂)	Silica, crystalline-quartz; (Silicon dioxide)	0.025 mg/m ³	0.025 mg/m ³	0.025 mg/m ³
Composant	IDLH originale	IDLH révisé		
hornblende	Pas Disponible	Pas Disponible		
garnet naturel	N.E. mg/m ³ / N.E. ppm	500 mg/m ³		
Mica	N.E. mg/m ³ / N.E. ppm	1,500 mg/m ³		

Contrôles de l'exposition

Contrôle d'ingénierie approprié	Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire. Si un risque d'exposition existe, il faut porter un respirateur approuvé. Un bon ajustement des vêtements est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Un respirateur avec apport d'air peut être nécessaire dans des circonstances spéciales. Un appareil de respiration autonome approuvé (SCBA) peut être nécessaire dans certaines situations. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et lieux de stockage. Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vitesses "d'échappement" variées qui, à leurs tours, déterminent la "vitesse de capture" de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminateur.	
	Type de Contaminant :	Vitesse de l'air :
	Solvant, vapeurs, dégraissage, etc... évaporation depuis réservoir (en plein air).	0.25 à 0.5 m/s (50-100 f/min.)
	Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, intermittent remplissage de containers, transferts par convoyeurs à faible vitesse, soudure, emanations de jets, fumées d'acide de revêtements métalliques, décapage (libération à une faible vitesse dans la zone de génération)	0.5-1 m/s (100-200 f/min.)
	jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide)	1-2.5 m/s (200-500 f/min.)
frottements, explosion abrasive, tonnelage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide)	2.5-10 m/s (500-2000 f/min.)	
Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:		
Valeur basse de l'intervalle	Valeur haute de l'intervalle	
1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture	1 : courants d'air perturbant la pièce	
2 : Contamineurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement.		
Protection Individuelle		
Protection des yeux/du visage.	Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. Masque chimique. Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact.	
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous	
Protection des mains / pieds	La durée et l'aptitude des types de gants dépendent de l'usage. Les facteurs suivants sont importants lors du choix de gants : fréquence et durée des contacts, résistance chimique du matériau qui constitue les gants, épaisseur des gants et dextérité.	
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous	
Autres protections	Tenue complète. Tablier en P.V.C. Crème protectrice. Crème nettoyante pour la peau. Unité de lavement des yeux.	
Les risques thermiques	Pas Disponible	

Produit(s) recommandé(s)**INDEX DE SELECTION DES GANTS**

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du: "**Forsberg Clothing Performance Index**".
L(Les) effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.
Hornet Abrasive (TM) Pas Disponible

Matériel	CPI
----------	-----

* CPI - Index de Performance Chemwatch

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptes suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

Protection respiratoire

Filtre de type AX-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Facteur de protection	Respirateur à demi-masque	Masque respiratoire complet	Masque à adduction d'air
10 x ES	AX P1 conduit d'air*	-	AX PAPR-P1
50 x ES	Conduit d'air**	AX P2	AX PAPR-P2
100 x ES	-	AX P3	-
		Conduit d'air*	-
100+ x ES	-	Conduit d'air**	AX PAPR-P3

- Pression négative sur demande ** - Débit continu

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	divisé solide	Densité relative (Water = 1)	3.4-4.1
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Sans Objet
pH (comme fourni)	Sans Objet	Température de décomposition	Pas Disponible

Point de fusion / point de congélation (° C)	900-1315	Viscosité (cSt)	Sans Objet
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Sans Objet
Point d'éclair (°C)	Sans Objet	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Sans Objet	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Sans Objet	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Sans Objet	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Sans Objet
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Sans Objet	Composé volatile (%vol)	Sans Objet
Pression de vapeur (kPa)	Sans Objet	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité (g/L)	Immiscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Sans Objet	VOC g/L	Pas Disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Voir section 7
Stabilité chimique	Présence de matériaux incompatibles. Le produit est considéré stable. Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7
Conditions à éviter	Voir section 7
Matières incompatibles	Voir section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	L'inhalation de poussière, engendrée par l'utilisation normale du matériel, peut nuire à la santé de l'individu. Il existe certaines preuves qui suggèrent que ce produit, si inhalé, à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons. Les personnes avec une fonction respiratoires défaillante, des maladies des voix respiratoires et des états telles qu'emphysème ou bronchites chroniques, peuvent être sujet à de plus amples difficultés si des concentrations excessives de particule sont respirées. Les effets sur les poumons sont significativement augmentés en présence de particules respirables.
Ingestion	Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé de l'individu.
Contact avec la peau	Il existe certaines preuves suggérant que ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes. Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.
Yeux	Il existe certaines preuves suggérant que ce produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes.
Chronique	Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme. Des expositions répétées, dans un environnement de travail, de fortes doses de poussières finement divisées peuvent produire un état connu sous pneumoconiose qui est le dépôt des poussières inhalées dans les poumons et ce quelsoit ses effets. Ceci est particulièrement vrai quand un nombre significatif de particules de moins de 0.5 microns (1/50.000 pouce) sont présentes. Des ombres dans les poumons sont visibles aux rayons-X. Les symptômes d'une pneumoconiose peuvent inclure une toux progressive, une respiration courte durant un exercice, une augmentation de la cage thoracique, des faiblesses et une perte de poids. Comme la maladie progresse, la toux produit un mucus filandreux, les capacités vitales diminuent de plus en plus et le souffle devient de plus en plus court. La pneumoconiose est l'accumulation de poussières dans les poumons et la réaction des tissus en sa présence. De plus, elle est classée comme étant de type non-collagène ou collagène. Les pneumoconioses non-collagènes, de la forme bénigne, sont identifiées par une réaction stomacale minimale, consistant principalement en des fibres de réticuline, une architecture alvéolaire intacte et est potentiellement réversible.

Hornet Abrasive (TM)	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
hornblende	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
garnet natural	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
Mica	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
quartz- (SiO2)	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Nil reported
Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

QUARTZ- (SiO2)	AVERTISSEMENT : Pour une exposition d'inhalation UNIQUEMENT. Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 1 : CANCERIGÈNES POUR LES HUMAINS
----------------	---

toxicité aiguë	Cancérogénicité
Irritation / corrosion	reproducteur
Lésions oculaires graves / irritation	STOT - exposition unique
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	STOT - exposition répétée
Mutagénéité	risque d'aspiration

Légende:

- Données nécessaires à la classification disponible
- Données disponibles, mais ne remplissent pas les critères de classification
- Données non disponibles pour faire la classification

statut CMR

Sans Objet

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

NE jetez PAS dans les égouts ou les canalisations.

Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / emballage	<p>Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi.</p> <p>Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> La réduction, La réutilisation Le recyclage L'élimination (si tout le reste a échoué) <p>Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarque que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.</p> <p>NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.</p> <p>Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.</p> <p>Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.</p>
---	--

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Étiquettes nécessaires

Polluant marin	
	aucun

Transport par terre (TDG): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

hornblende(12178-42-6) Est disponible dans les textes réglementaires suivants	"Sans Objet"
garnet naturel(12178-41-5) Est disponible dans les textes réglementaires suivants	"Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle", "Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)", "Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle", "Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle", "Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination", "Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle", "Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC", "Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail", "Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants", "Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta"
Mica(12001-26-2) Est disponible dans les textes réglementaires suivants	"Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS", "Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle", "Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)", "Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)", "Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle", "Canada - Saskatchewan sur la santé et la

	sécurité au travail - des limites de contamination", "Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle", "Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta"
quartz- (SiO₂) (14808-60-7) Est disponible dans les textes réglementaires suivants	"Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS", "Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - substances chimiques désignés", "Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle", "Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)", "Canada - Île du Prince Édouard Limites d'exposition professionnelle - Cancérogènes", "Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)", "Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle", "Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle", "Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination", "Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle", "Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC", "Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail", "Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta"

National Inventory	Status
Australia - AICS	N (garnet natural; hornblende)
Canada - DSL	N (garnet natural; hornblende)
China - IECSC	N (hornblende)
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	N (garnet natural; Mica; hornblende)
Japan - ENCS	N (garnet natural; Mica; hornblende)
Korea - KECI	N (hornblende)
New Zealand - NZIoC	N (hornblende)
Philippines - PICCS	N (hornblende)
USA - TSCA	N (garnet natural; Mica; hornblende)
Légende:	Y = All ingredients are on the inventory N = Not determined or one or more ingredients are not on the inventory and are not exempt from listing(see specific ingredients in brackets)

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

autres informations

Ingrédients avec plusieurs numéros CAS

Nom	Numéro CAS
garnet natural	12178-41-5, 12252-51-6, 1302-57-4, 1302-62-1, 1302-68-7, 14567-72-7, 15078-96-3
Mica	12001-26-2, 129899-84-9, 61076-94-6
quartz- (SiO ₂)	122304-48-7, 122304-49-8, 12425-26-2, 1317-79-9, 14808-60-7, 70594-95-5, 87347-84-0

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

Une liste des références utilisées par le comité se trouve sur le site suivant: www.chemwatch.net

La fiche technique santé-sécurité ((M)SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Ce document est soumis au droit d'auteur. A l'exception d'utilisations sensées pour des études privées, recherches, revues ou critiques, comme permis dans loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite d'aucune manière sans l'accord écrit de CHEMWATCH. TEL (+61 3 9572 4700)